



PROCÈS-VERBAL

de la 5^e assemblée du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,
tenue le mercredi 7 mai 2025 à 19 h
Centre de glace Intact Assurance – salle 121
999, avenue de Robebelle

Étaient présent(e)s :

M. David Breton Saint-Jean	Administrateur
Mme Sophie Dallaire	Secrétaire
M. Gabriel Dusablon	Président
Mme Amélie-Elsa Ferland-Raymond	Vice-présidente
Mme Rita Giguère	Administratrice
M. Charles Madet	Administrateur
Mme Kauryne Nolla	Administratrice
M. Bernard Paré	Trésorier
M. Cédric Paré	Administrateur
Mme Anne-Marie Thivierge	Administratrice

Étaient également présent(e)s :

Mme Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
M. Frédéric Vaillancourt	Ingénieur, Transport et mobilité intelligente, Ville de Québec
M. Patrick Tremblay	Technicien en génie civil
Mme Éliane Moreau	Conseillère en urbanisme, Ville de Québec
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Sainte-Foy-Sillery
M. David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
M. Martin Landry	Secrétaire de soutien à la rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 17 citoyennes et citoyens assistent à la rencontre.

Quorum

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

M. Dusablon procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Paré demande un ajout pour la campagne de sécurité routière ;

M. Charles Madet, souhaite ajouter le sujet de la balade des élus ;

Mme Dallaire propose les trois ajouts suivants :

- Suivi de la résolution concernant la tenue d'événements au Parc Roland Beaudin ;
- Suivi pour la demande d'un citoyen pour le parc Saint-Denis ;
- Administrateur page Facebook.

Sur une proposition de M. Bernard Paré, appuyée par Mme Anne-Marie Thivierge, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

3. Point d'information de la Ville de Québec concernant les [travaux à l'intersection de la route de l'Église et du chemin Sainte-Foy](#)

M. Tremblay livre la présentation, celle-ci est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Une période de questions suit la présentation.

M. Paré soulève deux questions : est-ce que les feux piétons seront synchronisés avec ceux de la rue Jacques-Berthiaume, qui sont à proximité. Les représentants de la ville ne peuvent offrir de réponse, mais mentionnent que ce sera pris en considération.

En second lieu, il demande si les concepteurs ont imaginé un scénario pour limiter la circulation de transit sur la rue Isidore-Garon (et sur la rue Monseigneur-Grandin). En réponse, il est mentionné que la problématique est connue mais qu'elle ne peut être intégrée dans ce projet-ci. Mme Mercier-Larouche ajoute que, pour ce réaménagement, on doit rester attentif après l'implantation pour observer si les comportements ont changé. Des ajustements pourraient alors être apportés.

Il revient enfin sur une résolution passée demandant que le conseil de quartier soit consulté en amont par le ministère des Transports sur le pont d'étagement. Il déplore l'absence de suivi de la part de la ville.

Mme Goulet demande quelles seront les possibilités de contournement pendant les travaux. On répond que les détails pour l'exécution des travaux seront disponibles auprès

d'info-chantier. M. Vaillancourt ajoute que le bureau info-chantier accepte aussi les remarques pendant la durée des travaux.

Mme Dallaire mentionne qu'elle est contente des changements annoncés, lesquels répondent à ses préoccupations à l'égard des enfants et des difficultés engendrées pour traverser l'intersection, particulièrement l'hiver.

M. Cédric Paré demande quelle sera la durée des travaux. On parle d'environ cinq mois.

Mme Goulet veut savoir si des zones sécurisées seront prévues pour les piétons. À nouveau, on dirige les citoyens vers le bureau info-chantier pour en savoir plus.

M. Paré revient avec une dernière question, est-il prévu un certain corridor pour la circulation vélo sur le chemin Ste-Foy ? M. Vaillancourt répond que ce ne sera pas possible, en raison de la petitesse de l'emprise. Cela nécessiterait des expropriations importantes.

M. Breton Saint-Jean s'interroge sur la forme en demi-cercle de l'intersection, en lien avec la pose de plaques podotactiles. Il se questionne sur le respect des normes. M. Vaillancourt répond que les dalles s'adaptent en fonction de la dimension et la forme de l'intersection. Mme Mercier-Larouche ajoute que ces installations répondent au besoin du milieu. En effet, des rencontres récentes avec des groupes de personnes en situation de déficit visuel (INCA) saluent le travail de la ville. L'IRD PQ (Institut de réadaptation en déficience physique de Québec) est aussi sollicité.

Mme Goulet questionne sur l'accès aux commerces et aux garderies. L'accès sera maintenu et il pourra, à nouveau, être utile de communiquer au besoin avec le bureau info-chantier.

4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil concernant un [projet résidentiel au 2695, chemin Sainte-Foy](#)

Mme Gaudreau présente le rôle du conseil de quartier dans le cadre de l'assemblée et de la consultation. Elle souligne également qu'une consultation écrite se tiendra pour les sept prochains jours. Les représentants du requérant se présentent.

Mme Moreau présente la modification proposée à la réglementation. Cette présentation, de même que d'autres renseignements, peuvent être visualisés en cliquant sur le lien affiché dans le titre.

Le rapport de la consultation est joint à la fin du présent procès-verbal.

À la suite de la période de questions de la part des administrateurs et des citoyens, les membres du conseil de quartier présents se disent favorables en majorité (1 défavorable, 2 abstentions et 7 favorables) au projet de modification du **Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32038Mc, R.C.A.3V.Q. 388.**

5. Adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaires du 5 mars et du 2 avril 2025, ainsi que l'assemblée extraordinaire du 2 avril

Sur une proposition de Mme Rita Giguère, appuyée par M. David Breton Saint-Jean, il est résolu d'adopter le procès-verbal des assemblées ordinaires du 5 mars et du 2 avril 2025, ainsi que l'assemblée extraordinaire du 2 avril 2025.

6. Suivi aux procès-verbaux

- Parc Roland-Beaudin

Voici la réponse que la Ville apporte à la résolution du conseil recommandant que la Ville considère le parc Roland-Beaudin comme une scène additionnelle pour l'offre de spectacles proposée par le Festival d'Été de Québec :

Nous avons bien reçu la recommandation du conseil de quartier concernant la disponibilité du "parc Roland Beaudin" pour décentraliser l'offre d'événements d'envergure, notamment pendant le Festival d'Été de Québec, afin de contribuer au dynamisme d'un Sainte-Foy en plein évolution. La Ville de Québec soutient des événements majeurs, dont le « Festival d'été de Québec », mais n'est pas impliquée dans le processus décisionnel de l'organisme. BLEUFEU, dans ce cas-ci, est autonome dans le choix de ses sites et son déploiement. La Ville de Québec a inscrite dans sa vision événementielle l'engagement suivant : « Des événements pour tous, toute l'année, sur l'ensemble du territoire, en harmonie avec leurs milieux ». Il nous fera plaisir de faire connaître davantage ce site auprès des promoteurs événementiels sachant qu'ils seront accueillis favorablement par les citoyens à proximité.

La recommandation sera toutefois partagée à l'équipe de BLEUFEU.

Mme Ferland-Raymond ajoute que la résolution a été transmise au conseil de quartier Saint-Louis, dans lequel est situé le Parc Roland Beaudin.

- Quartier Saint-Denis

Mme Dallaire relate qu'à la récente assemblée générale annuelle un citoyen avait affirmé que le secteur n'était pas très sécuritaire pour les piétons. Elle recommandait que le

conseil adopte une résolution pour demander à la ville de se pencher sur cette zone, et d'analyser des moyens pour augmenter la sécurité des piétons.

Mme Ferland-Raymond propose l'élaboration d'une résolution plus substantielle, incluant notamment la carence d'entretien l'hiver (à l'intersection Dosquet et Quatre-Bourgeois). Cette résolution sera donc mise de l'avant lors de la prochaine assemblée.

7. Période d'informations des membres du conseil municipal

Mme Mercier-Larouche débute avec la Balade des élus, qui aura lieu le 31 mai prochain (remis au lendemain en cas de pluie). Cet événement est le fruit de l'initiative de plusieurs conseils de quartier. Les départs se font à partir de trois sites différents, et ça se termine au marché public de Sainte-Foy. Des prix de présence seront offerts.

Bonne nouvelle, le service àVélo a enregistré plus de 60 000 déplacements depuis son lancement, la semaine dernière. C'est trois fois plus qu'à la même période l'an dernier. M. Paré a constaté que la moitié des utilisateurs d'àVélo ne portent pas de casque... Mme Mercier-Larouche répond que le Service de police est sensibilisé et que des contraventions et des avertissements sont régulièrement donnés. C'est une responsabilité individuelle qui évolue au fil des ans.

Il commente également l'usure prématurée de la toiture du Marché Public de Sainte-Foy et espère que la ville ne défraie pas le coût de la réparation et que l'entrepreneur sera tenu responsable.

M. Weiser sera bref. Il remercie les membres du conseil pour leur travail lors des consultations publiques. Sur le plan budgétaire, la ville a réalisé un surplus, ce qui représente une saine gestion des fonds, en respect du cadre financier établi. Le service de la dette sera réduit. De plus, la hausse des taxes lors des quatre dernières années est inférieure au taux d'inflation et à celle des villes comparables.

En ce qui concerne la circulation, il aimerait que des mesures coercitives soient envisagées. Il évoque un programme de photo-radar dans les quartiers résidentiels dans la ville d'Edmonton. Mme Thivierge considère que la réduction de la largeur des rues à certains endroits constituerait une mesure efficace. Mme Mercier-Larouche approuve en mentionnant les rues du quartier de Sillery qui ont récemment été refaites.

8. Période de questions et commentaires du public

Mme Goulet souhaiterait que les assemblées du conseil se déroulent au Centre de glaces, qui est plus facilement accessible. Mme Mercier-Larouche répond que ce n'est pas probable, car le Centre de glaces est à l'extérieur des limites du quartier. Il est d'usage que les assemblées de conseil de quartier soient à l'intérieur des limites du quartier.

Un autre citoyen discute de la sécurité à vélo et se demande pourquoi la ville défraie le déblayage des pistes cyclables en hiver. Il considère qu'il s'agit d'un gaspillage. Mme Mercier-Larouche rétorque qu'on devrait se demander pourquoi la ville paie pour le déblaiement des voies réservées aux automobiles. À chaque année, le déblaiement gagne en expérience, avec une volonté de s'améliorer. Le but est d'offrir des options de mobilité différentes aux citoyens.

9. Pause

La pause n'a pas lieu.

10. Dossiers du Conseil de quartier

• Comités

Mme Ferland-Raymond mentionne que le comité de la sécurité routière s'est réuni et a discuté du matériel pour la campagne « je suis visible », lequel pourrait être distribué lors de la fête de quartier sur la rue Myrand qui se tiendra le 21 juin. Elle souhaitait contacter le SPVQ pour s'assurer de sa présence et veut préparer un dépliant pour remettre aux participants, en plus d'afficher du matériel éducatif pour le kiosque.

Pour le projet de sécurité routière, M. Paré répondra au souhait d'utiliser la démarche « d'achat local » pour des produits de sécurité (brassards lumineux et fluorescents). Si les quantités requises étaient plus élevées, les coûts seraient moindres. Plusieurs membres du conseil de quartier, dont Mme Ferland-Raymond, sont sensibles à l'achat local et préfèrent ne pas faire d'achats sur Amazon. La Coop Roue-Libre est évoquée comme fournisseur, tout comme Cycles Lambert. M. Paré demande aux membres de lui fournir des idées de fournisseurs.

M. Madet souhaiterait obtenir un certain nombre de brassards pour offrir lors de la Balade des élus.

Balade des élus : M. Madet suggère un point de ralliement sur la rue Myrand, départ prévu à 10 :30. M. Paré propose de se présenter avec la pancarte du conseil et de distribuer les brassards. Il sera nécessaire de communiquer avec l'Agence 714 pour la disponibilité d'un kiosque.

• Consultations à venir

Deux consultations seront tenues à la prochaine assemblée, au mois de juin, concernant deux projets résidentiels d'une certaine ampleur. Compte tenu qu'il y a un enjeu de stationnement sur la rue Myrand, il serait préférable de revenir au Centre de glaces.

- **Stratégie en sécurité routière : événement ?**

Ce point a été discuté précédemment.

- **Sujets d'intérêt**

Compte tenu de l'heure avancée, ce sujet n'est pas abordé.

11. Affaires internes

- **Correspondance et trésorerie**

M. Paré mentionne que le solde du compte est présentement de 2 003,58 \$. Il souligne également la réception d'un chèque de 3 000 \$ (subvention accordée pour le projet de sécurité routière).

RÉSOLUTION 2025-05-01

Sur une proposition de M. Charles Madet, dûment appuyée par M. Bernard Paré, il est unanimement résolu de payer à M. Martin Landry la somme de 150 \$ pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2025.

- **Registraire des entreprises**

Les informations ont été transférées par les membres du conseil et reçues par M. Dusablon qui pourra compléter la démarche. La modification permettra de changer les signataires pour le compte bancaire du conseil de quartier.

- **Gestion du budget : collations et activités**

Compte tenu de l'heure avancée, ce point n'est pas abordé.

12. Varia

M. Dusablon propose de s'ajouter comme administrateur de la page Facebook du conseil de quartier.

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 45.

ANNEXE :

PRÉSENTATION POINT D'INFORMATION DE LA VILLE DE QUÉBEC CONCERNANT LES TRAVAUX À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE ET DU CHEMIN SAINTE-FOY

**> La mobilité
à Québec**

**Réaménagement de
l'intersection du
chemin Sainte-Foy et
de la route de l'Église**

Conseil de quartier
7 mai 2025

VILLE DE
QUÉBEC
l'accent
d'Amérique

Plan de présentation

- Objectifs de la rencontre
- Mise en contexte
- Situation actuelle
- Objectifs d'intervention
- Présentation du concept d'aménagement
- Étapes préparatoires
- Prochaines étapes



Objectifs de la rencontre

- Présenter le concept d'aménagement de l'intersection du chemin Sainte-Foy et de la route de l'Église
- Présenter le concept d'aménagement du chemin Sainte-Foy entre la rue Isidore-Garon et la rue de Rougemont
- Présenter les prochaines étapes

Mise en contexte

Entre la rue de Rougemont et la rue Isidore-Garon

- Reconstruction du pont au-dessus de l'autoroute Henri-IV par le MTMD
- Projet d'aménagement induit par le projet de reconstruction du pont du MTMD
- Accompagnement mutuel du MTMD et VQ pour arrimer la géométrie du chemin Ste-Foy de part et d'autre du pont



Mise en contexte

Entre la rue de Rougemont et la rue Isidore-Garon

Enjeux et constats

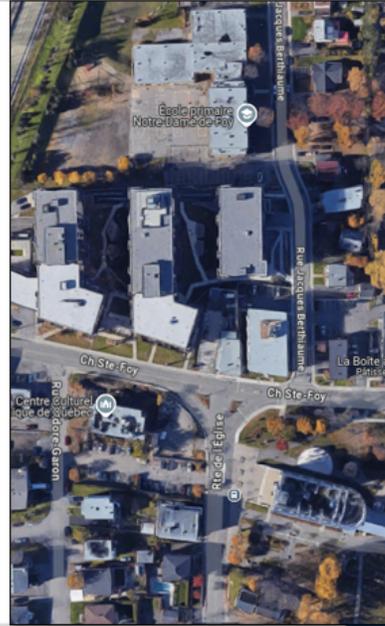
- Absence d'un trottoir continu sur le côté sud
- Largeur des trottoirs existants sous-standard



Mise en contexte

Intersection chemin Ste-Foy / route de l'Église

- Projet municipal de réaménagement de l'intersection s'intègre à celui du MTMD
- Indépendant du projet du MTMD, mais initié par celui-ci
- Projet d'aménagement nécessaire, car la configuration actuelle comporte des déficiences importantes en matière de sécurité



Mise en contexte

Intersection chemin Ste-Foy / route de l'Église

Enjeux et constats

- Site accidentogène
- Traversée piétonne difficile
- Présence d'un corridor scolaire et proximité de l'école primaire Notre-Dame-de-Foy
- Brigadier présent à l'intersection rue Jacques-Berthiaume/chemin Ste-Foy

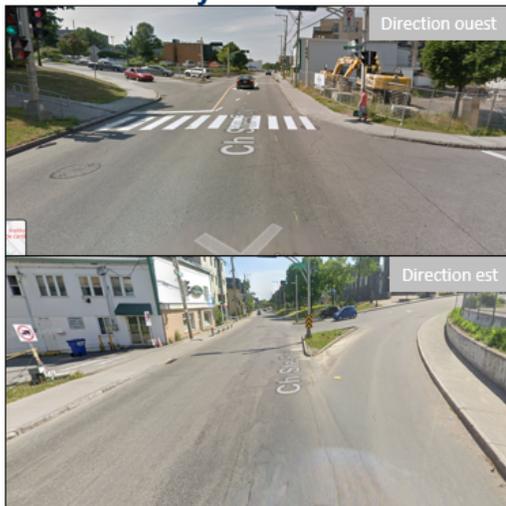


- Corridor scolaire
- Brigadier scolaire



Situation actuelle

Chemin Ste-Foy



Caractéristiques de la rue

- Artère secondaire
- Limite de vitesse prescrite de 50 km/h
- Une voie par direction
- Débit de circulation de 7 900 véhicules par jour
- Voie de virage à gauche à l'intersection en direction ouest
- Îlot de dérivation pour virage à droite en direction est
- Présence de poteaux d'Hydro-Québec
- Emprise restreinte - bâtiment en marge zéro

Aménagements actuels

- Réseau piétonnier : trottoir sur les deux côtés
- Absence de passage piétonnier à l'intersection de la route de l'Église
- Largeur de la chaussée : 8,5 m
- Largeur de l'emprise : +/-12 m

Situation actuelle

Route de l'Église



Caractéristiques de la rue

- Collectrice principale
- Limite de vitesse prescrite de 50 km/h
- Une voie par direction
- Débit de circulation de 4 000 véhicules par jour
- Voie de virage à gauche à l'intersection
- Îlot de dérivation pour virage à droite

Aménagements actuels

- Réseau piétonnier : trottoir sur les deux côtés
- Largeur de la chaussée : 9 m
- Largeur de l'emprise : +/-13 m

Situation actuelle





Objectifs d'intervention



Réaménager le tronçon du chemin Ste-Foy dans le cadre du projet du MTMD



Améliorer et sécuriser le cheminement scolaire et piétonnier



Sécuriser les intersections à proximité de l'école



Améliorer la compréhension de l'intersection pour les usagers



Réduire les collisions à l'intersection



Bonifier le verdissement du secteur



Sécurité
routière

Mobilité
active

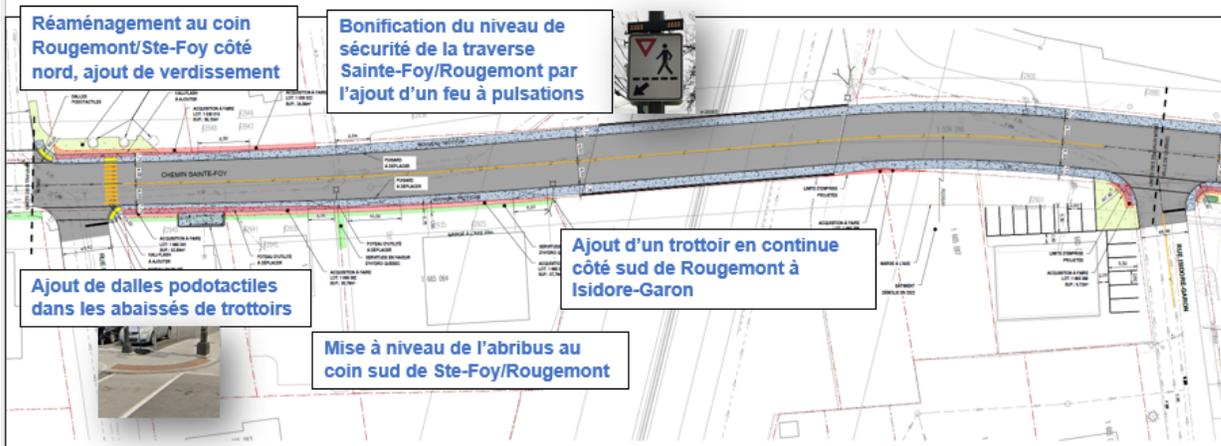
Présentation du concept d'aménagement



17

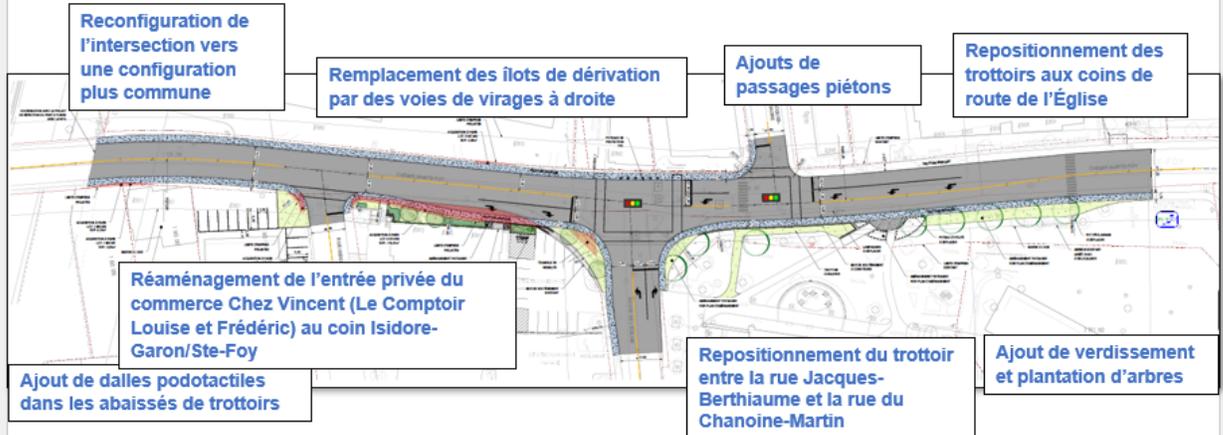
Concept d'aménagement

Rue de Rougemont à rue Isidore-Garon



Concept d'aménagement

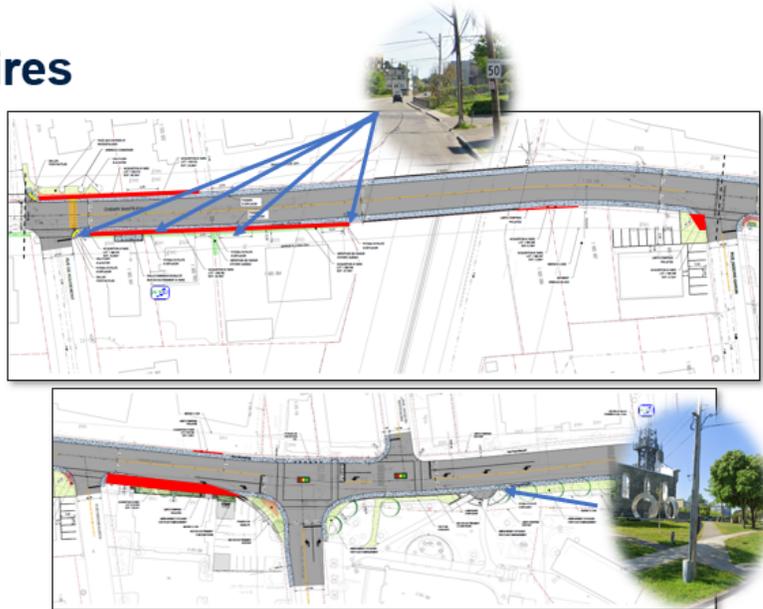
Rue Isidore-Garon à rue du Chanoine-Martin



Étapes préparatoires

Étapes préparatoires

- Acquisition de parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet (démarches en cours avec DEGP)
- Déplacement de poteaux d'utilités publiques (discussion en cours avec HQ)



Prochaines étapes

Prochaines étapes

Projet VQ de **Isidore-Garon à Chanoine-Martin**

Étapes	Échéances
Distribution des dépliants d'information une semaine avant le début des travaux	À déterminer
Travaux de construction	Mai 2025

Projet du MTMD entre **Rougemont et Isidore-Garon**

Étapes	Échéances
Préparation des plans et devis	2024-2025
Séance d'information	À déterminer
Travaux de construction	2026



Sécurité routière

Mobilité active

Merci!

VILLE DE QUÉBEC
l'accent d'Amérique

24